



Communiqué

Nouvelles statistiques sur le vapotage chez les jeunes (2022): Recul modeste à l'échelle canadienne mais augmentation significative chez les adolescents au Québec

Montréal, le 18 mai 2023 — Les nouvelles statistiques dévoilées en début de semaine par [l'Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues chez les élèves \(ECTADE\) 2021-2022](#) de **Santé Canada** montrent que les efforts au niveau fédéral n'ont pas réussi à faire reculer le vapotage chez les jeunes de manière substantielle, et que le phénomène gagne même du terrain au **Québec**.

L'**ECTADE** a sondé plus de 66 000 élèves canadiens de la 7^e à la 12^e année (sec. I à V au **Québec**) entre septembre 2021 et juin 2022. Malgré certaines modifications au fil du temps, il est possible de comparer les données de 2021-2022 à celles provenant de cycles précédents comme [2018-2019](#).

« *Le gouvernement du Québec a fait preuve de courage politique en publiant un projet de règlement solide pour réduire l'attrait des cigarettes électroniques chez les jeunes. Ces nouvelles données devraient rappeler chez les élus de l'Assemblée nationale la pertinence et la justesse du projet du ministre Christian Dubé et renforcer leur détermination de ne pas se laisser bernier par les arguments de l'industrie du tabac et du vapotage qui s'y oppose,* » dit **Flory Doucas, porte-parole et codirectrice de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**. « *Nous espérons que les élus fédéraux quant à eux travailleront davantage pour pousser le gouvernement Trudeau à agir dans le même sens.* »

Canada

Pendant que le taux de tabagisme chez les élèves est passé de 3% à 2% entre 2018 et 2022, le taux de vapotage a diminué de manière beaucoup plus modeste, soit de 20% à 17% (cette réduction coïncide avec l'entrée en vigueur de deux séries de mesures qui restreignent davantage la promotion du vapotage et qui limitent le taux de nicotine à 20mg/ml, en juillet 2020 et juillet 2021 respectivement).

« *À la lumière de ces statistiques, il est clair que le phénomène du vapotage chez les jeunes demeure très préoccupant. Il s'agit d'un des taux de vapotage juvénile parmi les plus élevés au monde et il est urgent d'en faire davantage pour mieux protéger les jeunes contre des produits qui les rendent très dépendants à nicotine,* » commente **madame Doucas**. « *Entre autres, il importe de réduire de manière considérable l'attrait des produits en vente libre, notamment en interdisant les versions aromatisées aux saveurs autres que celle du tabac. Malheureusement, le projet de règlement qui avait été [déposé il y a plus de deux ans par le fédéral](#) demeure [sur les tablettes](#). Non seulement sa mention est-elle complètement absente des récentes lettres de mandat des ministres [Duclos](#) et [Bennett](#), mais le règlement proposé est inadéquat et il continue de permettre la menthe et le menthol, deux saveurs populaires chez les jeunes. Ou bien le gouvernement fait preuve d'un manque flagrant de diligence face au vapotage juvénile, ou bien soit il s'agit d'un manque de courage politique face au [lobby de l'industrie du vapotage](#).* »

Québec

Bien que la tendance à la baisse du taux de *tabagisme* chez les élèves du secondaire au **Québec** (30 derniers

jours) se maintient - passant de 3% en 2018 à 1% en 2022 – le taux de *vapotage*, quant à lui, augmente. En fait, le **Québec** est la seule des neuf provinces participantes où le vapotage a augmenté chez les élèves du secondaire en 2021-2022, avec 26,9% des élèves en Sec. IV et V qui vapotent (30 derniers jours) comparativement à 22,4% en 2018.

Le sondage révèle également plusieurs indices qui démontrent la force de la dépendance à la nicotine créée par le vapotage. Par exemple, alors que 12% des élèves en Sec. IV et V déclarent vapoter sur une base quotidienne, c'est 1,3% qui fument quotidiennement. De plus, 60% des élèves qui vapotent signalent des manifestations de la dépendance pour expliquer leur raison de vapoter (« ont développé une dépendance », « pour se détendre ou relâcher la tension », « pour se sentir bien/pour ressentir l'effet de la nicotine »).

L'enquête montre aussi la facilité avec laquelle les mineurs peuvent se procurer des cigarettes électroniques. Presque la moitié (45% - Tableau 16) rapportent les acquérir directement dans un commerce ou par l'entremise d'une personne interposée qui les achètent pour eux. Cette situation rappelle la justesse de s'attaquer à l'attrait des produits eux-mêmes plutôt que de privilégier la répression auprès des commerçants, ce que prône le lobby pro-vapotage.

Les produits homologués seraient exemptés

« L'idée n'est pas de priver les fumeurs de produits de vapotage aromatisés, mais d'empêcher l'industrie de créer de nouveaux marchés auprès des non-fumeurs, surtout les jeunes. Il faut que Santé Canada arrête de donner toutes sortes de passe-droits aux fabricants de produits de vapotage et d'exiger que leurs produits soient soumis au processus normal d'homologation auquel doivent se conformer toutes les pharmacothérapies pour la cessation tabagique », observe la porte-parole de la Coalition. « Une fois homologués, ils pourront être vendus en pharmacie et comporter des saveurs. »

Scénarios alarmistes de l'industrie

Contrairement à ce qui est suggéré par [Imperial Tobacco Canada](#), [l'Association canadienne du vapotage](#) et la [Coalition des droits des vapoteurs du Québec](#), l'interdiction des saveurs dans d'autres provinces n'a pas eu pour effet d'augmenter le tabagisme. En **Nouvelle-Écosse**, par exemple, **l'Enquête sur la santé des collectivités canadiennes (ESCC)** montre que le taux de tabagisme est passé **de 18,3 % en 2019 à 13,5 % en 2021**, même si on y a interdit les liquides aromatisés pendant cet intervalle (soit à partir d'**avril 2020**).

Vigilance face aux opposants d'un resserrement de la réglementation

Il importe de savoir que derrière la plupart des opposants au resserrement des règles sur les saveurs se cachent des intérêts commerciaux. Certains regroupements représentent ouvertement l'intérêt des importateurs, distributeurs et commerçants de liquides et de dispositifs, comme [l'Association canadienne du vapotage](#) et [l'Association des représentants de l'industrie du vapotage](#), mais il y a aussi des entités qui se présentent comme des mouvements populaires bien qu'elles soient **souvent financées** par les fabricants de cigarettes électroniques, dont les grands cigarettiers. Par exemple, bien que le groupe [Droits des Vapoteurs \(ou la Coalition pour les droits des vapoteurs — CDVQ\)](#) se présente comme étant une mobilisation citoyenne, ses porte-parole sont des commerçants dans l'industrie du vapotage et le groupe entretient **des liens étroits** avec l'industrie du tabac et l'industrie canadienne du vapotage.